

• Ressources académiques et outils pour la mise en œuvre du parcours

La Délégation Académique aux Arts et à la culture

Une mission

La DAAC promeut, impulse et coordonne l'éducation artistique et culturelle dans l'académie. Elle partage la responsabilité de favoriser un égal accès de tous à la culture. La loi de refondation de l'école l'a placée au cœur des enjeux de l'école en instituant un

Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) pour chaque élève de la maternelle à la classe terminale. La DAAC veille à la généralisation de ces parcours, qui dépassent et contribuent à résoudre les inégalités sociales et territoriales.

Une équipe

Onze professeurs, chargés de coordonner les actions engagées dans le domaine artistique et le bassin d'éducation soumis à leur expertise, vous conseillent. Ils facilitent votre participation aux dispositifs nationaux et académiques d'action culturelle et vous accompagnent dans la construction de projets : accueil d'artistes en résidence, ateliers de pratique artistique, etc. Un réseau de 79 professeurs chargés d'une

mission de service éducatif au sein des principales structures culturelles de la région vous permet de bénéficier de partenariats répartis sur l'ensemble de l'académie et de documents d'accompagnement pédagogique. Leur travail de terrain est complété par celui de plusieurs commissions : CASEAT, CASEAC, CASEAD, commission "écritures contemporaines", commission "patrimoine et mémoires".

Former et innover

Un plan académique de formation en action culturelle est proposé chaque année à l'ensemble des enseignants. La DAAC contribue également à la formation des cadres de l'éducation nationale. Elle anime des formations de proximité. Elle participe volontiers à la formation initiale, dans le cadre de l'ESPE. Elle défend la nécessité d'une réflexion conjointe de tous les acteurs de la culture en impulsant ou en s'associant à des journées de formation destinées à un public plus large.

La priorité académique est celle d'une éducation artistique comme levier de la réussite scolaire, au service d'une implication des élèves dans les apprentissages. La DAAC soutient et accompagne les

démarches pédagogiques qui facilitent l'acquisition d'une autonomie à travers l'élaboration et la réalisation de projets, développent la sensibilité comme l'esprit critique, accordent une part égale aux connaissances, aux rencontres et à l'expérimentation. Elle défend une école de la pratique et de la liberté.

Les professeurs formateurs vous accompagnent pour mieux cerner les grands objectifs d'une éducation aux arts et à la culture, définis par cycle de la scolarité, dans le référentiel du PEAC; ils vous aident à construire des projets en action culturelle qui, en diversifiant les modes d'expression, aient l'ambition que chaque élève trouve une façon d'apprendre qui lui convienne.

Informer et valoriser

La DAAC est au service de la politique éducative nationale et académique qui définit désormais l'éducation à l'art et par l'art comme un élément fondamental de la formation de tout individu. Parce qu'il est reconnu que cette éducation est source d'épanouissement des aptitudes individuelles comme du bien-être collectif, la DAAC collabore avec les acteurs qui partagent ces objectifs de promotion et de développement d'une culture favorisant la réussite individuelle tout en assurant la cohésion sociale.

La DAAC valorise vos projets d'éducation artistique et culturelle. Diverses, correspondant aux enjeux de chaque territoire, ces actions remarquables montrent que l'école ne se contente pas d'être le véhicule d'une culture prescrite. Elle est également le lieu d'une "culture des possibles".

→ Pour aller plus loin : [le site de la DAAC](#)

Adage

Un outil de valorisation et de développement des projets artistiques et culturels : l'application Adage

En 2020-2021, chaque établissement scolaire aura accès à une nouvelle application, Adage, qui lui permettra d'inscrire tous les projets artistiques et culturels menés, dans le cadre de son projet d'établissement ou projet d'école. Ce faisant, chacun pourra voir ce que les autres équipes ont mis en place, et avec quels partenaires culturels.

Adage servira aussi d'outil pour solliciter des financements académiques pour les projets EAC, via la fonctionnalité Appel à projets.

Les ressources et la visibilité offerte par Adage permettront ainsi un pilotage fin en favorisant l'émergence de partenariats et en accompagnant au mieux les équipes pédagogiques dans la construction de leur projet en vue d'atteindre le 100 % EAC.

Les outils départementaux

De nombreuses écoles ont fait part des difficultés qu'elles rencontraient pour mettre en œuvre un parcours culturel des élèves cohérent.

Lorsqu'il se présente comme une programmation figée dans le temps, il se révèle qu'en fin d'année, un certain nombre de domaines (danse, théâtre, etc.) n'ont pas été investis comme cela avait été prévu, pour des raisons diverses. Par ailleurs, de nombreux professeurs regrettent que parfois le parcours puisse être un frein à la saisie d'opportunités qui n'ont pas pu être anticipées : expositions, spectacles, rencontre avec des artistes...

Un parcours évolutif

Les conseillers en arts visuels et en éducation musicale du département, proposent donc un modèle « évolutif ».

Il répond à une double préoccupation :

- être en phase avec la réalité des actions menées auprès des élèves tout au long de leur scolarité ;
- se présenter comme un outil simple qui permet à chaque professeur d'arrêter une programmation annuelle pertinente dans les domaines des arts.

Le tableau de bord de suivi de cohorte

Les outils départementaux amènent les équipes d'écoles à construire le parcours de chaque **cohorte** d'élève. Ils se composent d'un tableau de bord qui suit l'ensemble de la cohorte dans sa scolarité dans l'école et de fiches annuelles qui viennent compléter le tableau de bord et précisent les grandes lignes des actions et projets mis en œuvre chaque année.

Proposition de mise en œuvre

Ses principes sont les suivants :

- Un classeur est constitué pour chaque cohorte d'élèves de l'école : il rassemble le tableau de bord et les feuilles annuelles de parcours culturel complétés chaque année par chaque professeur au fur et à mesure des activités menées dans sa classe dans le domaine des arts ;
- Un professeur d'une classe de double-niveau associant dans une même classe deux cohortes d'enfants, complète deux classeurs (si les activités pour tous les élèves sont identiques, la feuille annuelle de parcours peut être dupliquée). Si une école comprend plusieurs classes de même niveau, les feuilles de parcours complétées par les différents professeurs sont rassemblées, dans le cas où les activités menées dans les classes n'ont pas été identiques.
- À la fin de chaque année scolaire, le conseil des maîtres fait un état des lieux de la mise en œuvre effective du parcours culturel des élèves en s'appuyant sur les feuilles annuelles de parcours et en complétant le tableau de bord. Il permet à chaque professeur, dès juin par exemple, de programmer les activités qu'il pourra prioritairement mettre en œuvre l'année scolaire suivante.

The image shows three tables from the Adage application. The top table is the 'Tableau de bord' (Cohort Tracking Table) for 'Cohorte : XXXX'. It is a grid with columns for 'Arts de l'écriture', 'Arts de l'image', 'Arts de la parole', 'Arts de la scène', 'Arts de la musique', and 'Arts de la danse'. Rows include 'Projets (de classe, de cycle, d'école...)' and 'Pratiques (Structure partenariale, Rencontres avec des professionnels, Participation à un événement national ou local)'. The middle table is the 'Fiche annuelle' (Annual Sheet) for 'Cohorte : XXXX', 'Année scolaire : XXXX/XXXX', and 'Cycle : X'. It has columns for 'Arts de l'écriture', 'Arts de l'image', 'Arts de la parole', 'Arts de la scène', 'Arts de la musique', and 'Arts de la danse'. Rows include 'Projets', 'Pratiques', and 'Pratiques artistiques'. The bottom table is another 'Tableau de bord' for 'Cohorte : XXXX', with the same structure as the top table.

Le tableau de bord et les feuilles de parcours annuelles sont donc assemblés chaque année dans le classeur correspondant à chaque cohorte.

Les ressources départementales sur le site Pédagogie 62

PEAC - Ressources pour les Enseignements et l'Éducation Artistiques et Culturels (2EAC)

Les enseignements artistiques Ressources C1 - C2 - C3	Arts plastiques Éducation musicale	Vade-mecum départemental
Les intervenants extérieurs Arts plastiques et éducation musicale	Agréments	Projet de classe avec intervenant PACPI
Le parcours d'éducation artistique et culturelle PEAC	Suivi du parcours des élèves École et cinéma	Aide aux projets APAC

Les outils départementaux et les ressources proposées par les CPAV et CEPEM du département sont disponibles sur le site :

→ [Pédagogie 62 – rubrique Parcours des élèves](#)